

Chronique française

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **109 (1964)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Festival international du film militaire

Pour la première fois a été organisé un *Festival international du film militaire*. Il a eu lieu à Versailles du 2 au 8 juin 1964, sous le haut patronage du ministre des armées, la présidence étant assurée par le colonel Jean Barral, chef du *Bureau Cinéma* du Service d'information, d'études et de cinématographie des armées et la présidence du comité du festival par l'Adjoint au maire de Versailles.

Cette manifestation a pour objet de favoriser, dans un esprit de franche compétition, une vaste confrontation internationale, d'offrir de grandes possibilités d'échanges et de permettre au public de se familiariser avec les films d'inspiration militaire.

Les films retenus par le comité de sélection sont projetés tous les jours en séance privée dans un cinéma de la ville devant les représentants des nations invitées, des experts et des professionnels. Une deuxième sélection de ces films est présentée au public.

Chaque nation invitée a la faculté de proposer tous films de court métrage, d'instruction et d'information à caractère militaire, de 35 et 16 mm., d'une durée maximum de 30 minutes et sous réserve qu'ils répondent aux quatre exigences ci-après: de mise en scène; d'actualités et de reportages; d'animation; et expérimentaux. Ils doivent être présentés en version originale.

Chaque pays a la possibilité de proposer au maximum dix films.

Les langues officielles du festival sont le français, l'anglais et l'allemand. Les textes des films sont soumis à la commission de sélection dans l'une de ces langues.

Les films présentés sont agréés par un comité dit de sélection, présidé par une haute personnalité et composé de trois membres désignés par le maire de Versailles et de trois représentants du ministère des armées. — La commission de sélection est habilitée à écarter les films ne correspondant pas au but du festival. Tout film à caractère politique se trouve obligatoirement exclu. Les films retenus définitivement sont projetés devant le jury. Chaque pays participant est représenté par un délégué officiel, accrédité auprès du président du festival. La composition du jury comprend sept personnalités choisies en raison de leurs compétences militaire, littéraire et cinématographique; trois de ces membres sont français et quatre étrangers.

Le jury décerne à l'issue du festival un *soleil d'or* et un *soleil d'argent* aux deux meilleures réalisations. Des diplômes d'honneur peuvent

également être attribués. Le président et son comité ont compétence pour décider tous les cas qui n'auraient pas été prévus dans les dispositions ci-dessus, lesquelles constituent le règlement du festival.

Dans le jury, présidé par le général Kœnig, figurent un metteur en scène polonais, un italien et un français; un cinéaste suédois; l'écrivain militaire anglais universellement connu, Liddell Hart; et le romancier français et ancien directeur de l'établissement cinématographique des armées, Pierre Nord.

Le comité de sélection comprend quatre personnalités civiles et trois officiers français en service au même établissement cinématographique des armées.

La liste des nations participant au festival est la suivante, par ordre alphabétique: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Inde, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie, Suède, Suisse.

C'est bien la première fois, sauf erreur, qu'une compétition militaire réunit des représentants des deux blocs mondiaux, bien que celui de l'Ouest soit nettement le plus nombreux, ainsi que d'autres pays neutres ou n'ayant pas des liens très importants avec l'Ouest.

J. Pergent

Revue de la presse

Chasse à l'homme en Bretagne

TAM¹ nous apprend, par un reportage, qu'un exercice dénommé « Tristan » a appris aux élèves des grandes écoles militaires françaises l'art de survivre en milieu hostile.

Comme notre presse a mené grand tapage au sujet d'un exercice du même genre qui s'est déroulé il y a quelques mois chez nous, et dans lequel s'étaient peut-être bien glissées certaines exagérations, il n'est semble-t-il pas sans intérêt de chercher à retrouver l'essentiel de l'exercice « Tristan » parmi le délayage congénital d'un reportage.

¹ TAM: Terre, Air, Mer, le magazine bi-mensuel des Forces armées françaises, numéro du 25 mai 1964.